

ASSOCIATION D'ENTRAIDE VIVRE

Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique

Direction Générale : 54, avenue François Vincent RASPAIL – 94 110 ARCUEIL

SIRET : 785 661 042 002 63

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

(Ce rapport contient 29 pages)



ASSOCIATION D'ENTRAIDE VIVRE

Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique

Direction Générale : 54, avenue François Vincent RASPAIL – 94 110 ARCUEIL

SIRET : 785 661 042 002 63

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASSOCIATION D'ENTRAIDE VIVRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la parties "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous appelons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « REGLES ET METHODES COMPTABLES – Changements comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui,



selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le tableau « PROVISIONS ET DEPRECIATIONS » de l'annexe des comptes annuels indique les sommes inscrites dans les livres de la société pour couvrir les provisions de réinsertion et autres litiges sociaux. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation de ces provisions s'est fondée sur

- Une actualisation de nos connaissances de la procédure retenue par la société pour identifier et mesurer les risques,
- Un examen des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Nous avons procédé à l'appréciation des dispositions retenues par la société selon les modalités de vérifications précitées et examiné les événements postérieurs venant corroborer l'estimation de ces provisions.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 16 juin 2026.

Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son objet associatif. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rueil-Malmaison, le 19 juin 2026

Signé par Jérôme Joubert
Le 19 juin 2026

doc_Aqw
tx_wr0ndPLqQb6w

Pour Audit Légal des Hauts de Seine
Jérôme JOUBERT- Commissaire aux comptes

Bilan Actif - Transition

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	48 636	39 547	9 089	11 741
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 667 320		1 667 320	1 667 320
Constructions	9 368 764	8 075 327	1 293 436	1 411 272
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	1 161 854	1 025 478	136 375	152 694
Autres immobilisations corporelles	4 001 581	3 509 511	492 069	597 921
Immo. corp. en cours, avances et acomptes	386 007	58 086	327 921	236 988
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	91		91	91
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	379 302	2 388	376 914	369 823
Prêts	2 707		2 707	1 500
Autres immobilisations financières	162 992		162 992	170 504
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	17 179 254	12 710 338	4 468 916	4 619 853
Comptes de liaison				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	885 733	42 774	842 959	440 264
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	221 538	67 870	153 668	1 145 481
Charges constatées d'avance	192 027		192 027	164 251
Valeurs mobilières de placement	15		15	15
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	11 981 776		11 981 776	11 827 674
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	13 281 088	110 643	13 170 445	13 577 685
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	30 460 342	12 820 981	17 639 361	18 197 538

Bilan Passif - Transition

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	21 453	21 453
Fonds propres complémentaires	78 348	78 348
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	35 000	35 000
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	280 000	280 000
Réserves pour projet de l'entité		
- dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	3 581 502	3 502 874
Autres réserves	5 454 859	5 376 232
Report à nouveau	784 033	987 853
- dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	190 956	-40
Excédent ou déficit de l'exercice	239 141	-125 192
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-607 281	399 501
Situation nette	6 892 834	6 653 693
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	145 913	173 374
Provisions réglementées	625 085	625 084
TOTAL DES FONDS PROPRES I	7 663 832	7 452 151
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	2 400 592	2 533 791
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III	2 400 592	2 533 791
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	1 027 888	915 670
Provisions pour charges	2 675 379	3 353 954
TOTAL DES PROVISIONS IV	3 703 267	4 269 624
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	562 961	592 758
Emprunts et dettes financières diverses	18 911	19 082
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	645 532	749 714
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	2 062 282	1 940 197
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		38 880
Autres dettes	558 069	601 341
Produits constatés d'avance	23 917	
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	3 871 671	3 941 972
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	17 639 361	18 197 538

Compte de résultat - Transition

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations	460	270
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	246 528	216 873
- dont ventes de dons en nature		
- dont ventes relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Ventes de prestations de services	638 856	708 265
- dont parrainages		
- dont ventes relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics	16 308 565	15 802 290
- dont concours publics aux activités sociales et médico-sociales	14 230 239	14 724 815
Subventions d'exploitation	582 970	150 016
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		547 500
Contributions financières	43 851	31 325
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 018 371	201 832
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	3 054	
Utilisations des fonds dédiés	164 775	164 213
Autres produits	80 585	182 933
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	19 088 015	18 005 518
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	123 177	114 207
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	4 953 811	4 898 384
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 008 940	1 031 238
Salaires	7 921 245	7 318 919
Cotisations sociales	3 909 313	3 774 255
Dotations aux amortissements et dépréciations	567 316	535 592
Dotations aux provisions	411 440	26 137
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées	3 244	
Reports en fonds dédiés	31 576	80 000
Autres charges	20 221	79 437
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	18 950 283	17 858 169
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	137 732	147 349
Produits financiers		
Produits financiers de participation	7 109	7 019
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	130 812	
Autres intérêts et produits assimilés	4 083	121 684
Reprises sur dépréciations et provisions		10 598
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	142 004	139 301

Compte de résultat (suite) - Transition

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	23 922	6 170
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	23 922	6 170
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	118 081	133 131
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	255 814	280 480
Produits exceptionnels V		71 229
Charges exceptionnelles VI		461 024
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-389 796
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	16 673	15 876
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	19 230 019	18 216 047
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	18 990 878	18 341 239
EXCÉDENT OU DÉFICIT	239 141	-125 192
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-607 281	399 501
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		



I – PRESENTATION DE L'ENTITE ET DE SES ACTIVITES

L'Association VIVRE a été créée au début des années quarante pour aider à la réinsertion des personnes touchées par la tuberculose. Elle s'est ensuite ouverte aux personnes en souffrance physique ou psychique.

Les dirigeants et les membres de l'Association ont toujours su que dans chaque être humain, quels que soient les problèmes de santé qu'il a pu connaître, il existe un potentiel qu'il faut développer pour le conduire à une insertion sociale véritable, c'est-à-dire professionnelle en milieu ordinaire, pour autant que faire se peut, ou en milieu protégé.

Attentive aux besoins des populations, l'Association a développé des structures diversifiées apportant des réponses complémentaires les unes aux autres permettant aux personnes accueillies une réelle inclusion socioprofessionnelle.

L'Association se compose de structures spécialisées dans le domaine de l'emploi, de la formation professionnelle spécialisée, dans celui du travail protégé, mais aussi, en amont, des structures de soin de réadaptation, d'orientation, d'insertion par le logement et de suivi social :

- **La direction générale** : Comme toute Direction générale, elle coordonne et anime la politique définie par le Conseil d'administration de l'Association à travers l'ensemble des établissements.

Elle appuie les directeurs dans leur mission et elle assure les fonctions transversales concernant la paie, la comptabilité et les relations sociales.

Elle contrôle la gestion et les modalités de prise en charge des personnes accueillies. Mais elle assure également le rôle de créateur d'activités nouvelles.

- **L'ESAT Vivre** : L'ESAT VIVRE est une structure de travail protégé qui a pour vocation d'être un point de passage pour accompagner un travailleur âgé de 18 à 35 ans du milieu protégé au milieu ordinaire.

Si cet objectif est modifié, le travailleur est accompagné vers un autre ESAT qui a pour vocation de proposer un emploi sur la durée

- **Centre Denise Croissant** : Créé en 1963, le Centre Denise Croissant est un hôpital de jour en psychiatrie pour adultes. Il vise à favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle de personnes atteintes de pathologies psychiques stabilisées. Il est un lieu de transition entre les soins strictement curatifs et l'insertion sociale et professionnelle
- **Delta Insertion** : Créé en 2002 le SISPPH Delta Insertion est un établissement médicosocial s'adressant aux personnes en situation de handicap afin de favoriser leur insertion socio-professionnelle.
- **Centre Alexandre Dumas** : Le centre Alexandre Dumas a pour mission l'accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet d'insertion socioprofessionnelle pour les personnes en situation de handicap psychique à travers des stages de 3 ou 6 mois et des prestations ponctuelles spécifiques de 25 à 50 h.

*Annexe aux comptes annuels***Désignation: ASSOCIATION VIVRE****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

- **ESRP « Vivre »** : Créé en 1960, le Centre de Rééducation Professionnelle de l'Association d'Entr'Aide "Vivre" situé à Arcueil favorise l'insertion sociale et professionnelle de toutes les personnes ayant connu des difficultés de santé pendant leur vie professionnelle.
- **Emergence** : Créée en 1991, la structure VIVRE Emergence est un organisme de formation dédié à l'accueil des personnes en situation de handicap (jeunes et adultes) pour les accompagner vers une insertion professionnelle réussie ou les maintenir dans l'emploi. Emergence assure des actions de formation, de sensibilisation, d'appuis au maintien dans l'emploi et réalise des bilans de compétences spécifiques. L'association a décidé de mettre un terme à l'activité de cette structure en 2025.
- **SAVS Beauvois** : Le SAVS Gustave Beauvois, Service d'Accompagnement à la vie sociale du 16ème arrondissement de Paris accompagne les handicapés psychiques dans une socialisation pour amorcer un processus d'insertion.
- **SAVS Erik Satie** : Le SAVS Erik Satie, Service d'Accompagnement à la Vie Sociale accompagne les personnes dans l'élaboration d'un projet personnel, les soutient dans les différents actes de leur vie quotidienne et dans les soins. Propose des activités permettant l'échange et la rencontre, aide à la mise en place d'un projet professionnel, aide au maintien dans le logement ou à l'accession à un nouveau logement.
- **SAMSAH Erik Satie** : Le SAMSAH Erik Satie, Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés, renforce la continuité des soins en lien avec les équipes médicales, stimule la dynamique de socialisation, valorise et développe les potentialités de chaque personne accueillie.
- **CHRS Erik Satie** : Le CHRS Erik Satie, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, favorise l'intégration sociale et professionnelle de personnes en difficulté, ayant des problèmes de santé physiques et/ou psychologiques. Aide à l'élaborer des projets et à les réaliser progressivement en prenant en compte l'organisation de la vie quotidienne.
Facilite l'accès à la santé, aux droits administratifs, juridiques et civiques, à la formation, à l'emploi, à la culture et aux loisirs, au logement.
- **Satie hébergement** : La Résidence Satie, gère les demandes d'hébergement émanant du CRP VIVRE, et offre aux stagiaires venant de province et des frontières de l'Ile de France, les meilleures conditions pour suivre et soutenir leur formation.
- **Résidence Spécialisée Stéphane Hessel** : La résidence spécialisée Stéphane Hessel a pour mission d'Amener des personnes désocialisées et souffrant de handicap psychique vers un logement autonome et vers l'insertion sociale et professionnelle.

*Annexe aux comptes annuels***Désignation: ASSOCIATION VIVRE****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

2 – PERIMETRE DES COMPTES GLOBAUX

Les comptes annuels sont établis et présentés par la personne morale, l'**Association VIVRE**.

Les comptes annuels au 31 décembre 2025 regroupent les activités suivantes :

- Activités propres de l'Association (Gestion Propre)
- Direction générale (Siège administratif)
- ESAT Vivre
- Centre Denise Croissant (Sanitaire)
- Delta Insertion
- Centre Alexandre Dumas Paris
- Centre Alexandre Dumas Gentilly
- Centre Dumas Activités
- ESRP « Vivre » Formation et Activités
- Emergence (dernière année d'activité)
- SAVS Beauvois
- SAVS Erik Satie
- SAMSAH Erik Satie (Hébergement et Soin)
- CHRS Erik Satie
- SATIE Internat
- SATIE Activités
- Résidence Spécialisée Stéphane Hessel

Les opérations internes sont éliminées dans le cadre de la consolidation suivant les principes suivants :

Au bilan

- Elimination des comptes de liaison inter établissements.
- Fusion des comptes bancaires.

Au compte de fonctionnement

- Au titre des comptes globaux 2025, les frais de siège ont retraité et éliminé (produits et charges).

Annexe au bilan avant affectation de l'exercice clos au 31 décembre 2025 dont le total est de 17 639 361 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de 239 141 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe aux comptes annuels**Désignation: ASSOCIATION VIVRE****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

3 – DETAIL DES RESULTATS DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

L'association a l'obligation de faire la distinction entre le résultat de l'activité de gestion d'ESMS, activité dite « gestion contrôlée » et celle de l'activité dite « gestion non contrôlée ». Cette distinction s'opère non seulement sur l'utilisation de comptes prévus à cet effet, mais également s'apprécie en termes de présentation du haut du passif du bilan dans les fonds propres.

Par le règlement ANC 2019-04, les termes « Gestion conventionnée » et « Gestion non conventionnée » deviennent « Gestion contrôlée » et « Gestion non contrôlée ».

Le détail du résultat global se détaille ainsi :

Etablissement	31/12/2025		31/12/2024	
	Comptes Individuels		Comptes Individuels	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Association - Gestion propre		391 953		75 051
Satie activité		1 045		15 813
Dumas activité		630 161	260 686	
Emergence		57 764	325 987	
Esat production	105 264			183 549
Residence Hessel	130 274		213 417	
CRP Activités		1 036		986
Sous - total gestion non contrôlée		846 422	524 692	
Siege	13 823		17 769	
Satie CHRS	12 417			8 561
Satie internat et ESRP	702 999		11 513	
Satie SAMSAH	12 561		61 029	
Satie SAVS	139 086		9 798	
SAVS Beauvois	30 430		82 371	
CDC (Sanitaire)		258 420		202 975
Dumas 94		58 816		137 252
Dumas 75		4 911		116 101
Delta		20 877		93 524
Esat social	38 988			23 567
Sous - total gestion contrôlée ESMS	607 281			399 501
Résultats		239 141	125 192	

Les résultats comptables 2025 ci-dessus n'incluent pas la reprise des résultats antérieurs pour les établissements sous gestion conventionnée. En application des règles comptables, les résultats antérieurs restent en attente d'affectation.

Pour rappel, les principales autorités de tarification sont : l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental et la DRIHL.

Le GEM ALLIANCE a pris son indépendance à compter du 01/01/2025.

Annexe aux comptes annuels

Désignation: ASSOCIATION VIVRE
Exercice clos le 31/12/2025

EURO

Tableau du Résultat effectif

TABEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF DE L'ACTIVITE MEDICO-SOCIALE	31/12/2025
RESULTAT COMPTABLE	239 141
Reprise Résultat antérieur	160 540
EXCEDENT OU DEFICIT GLOBAL	399 680
<i>Dont résultat effectif sous gestion propre</i>	<i>846 422</i>
<i>Dont résultat effectif sous gestion contrôlée</i>	<i>- 446 741</i>

Les reprises de résultat 2023 au budget 2025 sont :

- SAVS Satie : + 100 000 €
- SAMSAH Satie (« Autonomie ») : + 60 539 €

4 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; à l'exception du changement de méthodes cité ci-dessous,
 - Indépendance des exercices.
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-03 **modifié par le règlement ANC n°2022-06** ;
- Le règlement **ANC n° 2018-06** relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels **modifié par le règlement ANC n°2023-03** ;
- Le règlement **ANC n° 2019-04** relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- La nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis ;

Changements comptables

L'entité, relevant du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire, applique pour la première fois le règlement ANC n° 2022-06, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023 ainsi que l'ANC n°2023-03 applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce règlement modernise le Plan comptable général, notamment en actualisant la nomenclature des comptes et en rénovant la présentation des états financiers, désormais recentrés sur des modèles simplifiés et adaptés aux informations significatives à fournir en annexe.

Les organismes sans but lucratif, associations, fondations, structures de l'ESS et autres entités relevant d'un règlement sectoriel demeurent soumis à l'obligation d'appliquer l'ensemble des articles du PCG relatifs à l'annexe, sans possibilité de recourir à des versions simplifiées. L'annexe doit donc retraduire de manière explicite les changements de présentation, les reclassements opérés et les incidences significatives permettant d'assurer la comparabilité avec l'exercice précédent.

Annexe aux comptes annuels**Désignation: ASSOCIATION VIVRE****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

Les principales modifications introduites par le règlement ANC n° 2022-06 comprennent :

- La suppression de la technique des transferts de charges, entraînant la disparition des comptes 791/796/797 et le reclassement des opérations correspondantes selon leur nature dans le résultat d'exploitation ou financier.
- La nouvelle définition du résultat exceptionnel, limité aux événements majeurs et inhabituels ayant un impact significatif sur l'appréciation des comptes, ainsi qu'aux écritures d'origine purement fiscale ou liées à un changement de méthode comptable.
- La mise à jour du plan de comptes, pouvant nécessiter l'adaptation des outils de suivi analytique et des reportings financiers utilisés dans le pilotage des structures ESS.

La première application de ce règlement n'a pas d'effet rétroactif sur les exercices antérieurs, à l'exception des reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles d'états financiers.

Les impacts sur les principaux postes des comptes sociaux du changement de méthode comptable en application de la loi ont été les suivants :

A/ Montants comptabilisés dans le résultat d'exploitation 2025 et qui auraient figuré dans le résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

- Valeur comptable des immobilisations sorties : 3 K€.
- Dotation aux provisions pour risques et charges : 411 K€.
- Reprise sur provisions pour risques et charges (pour partie) : 1 008 K€.

B/ Présentation des changements induits par la suppression des transferts de charges : non significatif.

S'agissant du bilan, le seul changement de présentation remarquable concerne le poste des charges constatées d'avance. L'ensemble des reclassements n'étant pas significatif, le bilan et le compte de résultat 2025, tels qu'arrêtés et publiés, ne sont volontairement pas présentés séparément dans l'annexe.

5 – FAITS MARQUANTS

1/ Continuité CPOM 2022/2026

L'année 2025 est la Quatrième année du CPOM ; L'association avait négocié avec les autorités de tarification la conclusion d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de Moyens ESSMS à compter de 2022 et pour une durée de 5 années.

2/ CPOM 2024-2028 avec la DRIHL 94 pour le CHRS.

3/ L'AGEFIPH a renouvelé sa confiance au Groupement dont fait partie VIVRE (DUMAS Activité), en attribuant 6 lots de son nouveau marché de Prestations d'appui spécifiques. Ce nouveau marché qui a commencé le 16 avril 2024, a démarré lentement.

4/ Fin de l'Activité d'Emergence et fin de l'accompagnement du GEM.

5/ Baisse de financement de l'ESRP : la notification de juillet 2025 a été revue à la baisse en novembre 2025 de 467 k€, principalement sur la dotation de l'ESRP qui explique notamment le résultat déficitaire 2025 de l'établissement.

5/ Travaux sur les provisions présentes au passif : Au 31 décembre 2024, une provision pour le STIF d'un montant global de 1 789 k€ figurait au passif, incluant 495 k€ au titre d'un risque couvrant la période 2013-2017. Cette part de provision n'apparaît désormais plus justifiée, la prescription étant acquise à ce jour. Néanmoins, compte tenu des incertitudes liées au financement du CPOM ainsi qu'aux variations des niveaux d'activité des structures ESMS, il a été décidé de redéployer ces 495 k€ afin de faire face aux éventuels risques de financement.

6 – POSTES DE L'ACTIF**Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Annexe aux comptes annuels**Désignation: ASSOCIATION VIVRE****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévisible :

• Logiciels informatiques	de 1 an à 5 ans
• Constructions	de 3 ans à 50 ans
• Agencements et aménagements des constructions	de 4 ans à 20 ans
• Matériel et outillage industriels	de 3 ans à 10 ans
• Matériel de transport	de 5 ans
• Matériel de bureau et informatique	de 1 an à 10 ans
• Mobilier	de 3 ans à 10 ans

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

Disponibilités

Au titre de 2025 et en raison d'une convention de fusion bancaire notamment avec le Crédit Coopératif, il a été présenté la trésorerie nette.

L'association s'est rapproché en 2024 d'une nouvelle banque : la Société Générale.

Des comptes à terme ont été ouverts pour un montant de 3 045 k€ à la Société Générale.

7 – POSTES DU PASSIFReport à nouveau

Le compte report à nouveau est utilisé pour l'affectation, par l'organe statutairement compétent, des excédents et déficits qui impactent les fonds propres de l'association et comprend également les fonds en attente de contrôle des autorités de tarification.

Un tableau détaillé par origine est donné en annexe.

Provisions réglementées

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

Annexe aux comptes annuels**Désignation: ASSOCIATION VIVRE****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

Réserve de Trésorerie

Les dotations au fonds de roulement (ou fonds de réserve) sont calculées en fonction des budgets approuvés par la Tutelle.

Différences sur réalisations d'immobilisations

Sont affectées à ce compte, les plus-values sur cessions ou sorties d'actif. Ce compte est inscrit sous la rubrique « Provisions réglementées ».

Provisions risques et charges

Ces provisions correspondent à la définition des provisions telle que préconisée par le Règlement ANC 2022-06.

Fonds dédiés restants au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, les fonds dédiés restants sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par les tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés au 31 décembre 2025 sont notamment constitués des crédits non reconductibles non utilisés mais qui le seront sur les prochains exercices.

Un tableau annexe donne le détail des fonds dédiés.

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital). Le détail est donné dans un tableau annexe.

8 – POSTE DU COMPTE DE RESULTATComptabilisation des subventions

Les subventions sont comptabilisées à partir de la signature de la convention de financement lorsqu'il s'agit de subventions de fonctionnement. A la date de clôture il est procédé à l'analyse de l'utilisation des dites subventions et régularisé les produits en fonction des clauses de la convention d'attribution.

Résultat exceptionnel

Ce résultat est nul cette année en raison des changements de méthodes comptables (cf. paragraphe sur les règles et méthodes comptables).

Annexe aux comptes annuels**Désignation: ASSOCIATION VIVRE****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

	Année 2025	Année 2024
Produits exceptionnels		
Produits de cession		3 330
Reprise de subventions d'investissements		19 283
Autres produits exceptionnels		27 996
Reprise provision pour litiges		20 620
Reprise provision dépréciation mmobilisations		
Sous-total	-	71 229
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles (sortie immo, perte Atout pour tous)		
Annulation subv Atouts pour Tous (Emergence)		
Charges exercices antérieures		15 137
Pénalités		
Pénalités et majoration / Redressement Versement de transport		241 487
Autres charges except		17 944
Dotations provisions dont provisions litiges		168 478
Dotations provisions départ retraite complément		
Amortissements sorties mises au rebut		17 978
Dotation provision réglementée		
Sous-total	-	461 024
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	- 389 796

9 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Provision d'indemnité de fin de carrière

Les provisions de départ à la retraite sont comptabilisées pour un montant de 608 423 €. Elles ont été valorisées en fonction des salariés susceptibles de partir à la retraite dans un délai de 5 ans. Ces provisions ont été principalement acceptées lors de la négociation CPOM.

Les droits acquis au titre du départ en retraite de l'ensemble des salariés seront valorisés en 2025 selon la méthode suivante : Application de la méthode prospective recommandée par le Conseil National de la Comptabilité. Cette méthode consiste à proratiser les droits qui seront acquis en fin de carrière en fonction de l'ancienneté constatée à la date d'évaluation pour tous les salariés présents. Les salaires sont projetés en fin de carrière en prenant comme hypothèse un taux de progression de 1% par an.

Les autres hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

Taux d'actualisation : 4.04% (inflation comprise)

Age de départ à la retraite : 64 ans

Taux de charges sociales : 53 %

Taux de mortalité : INSEE 2022-20224

Taux de turnover : Faible

Selon ces critères, les engagements sont les suivants :

- **Convention collective Hospitalisation privée à but non lucratif** (conv. 1951)
 - Valeur probable des indemnités à verser : 3 586 691 €
 - Valeur actuelle probable des indemnités à verser : 2 813 242 €
 - Dette actuarielle : 730 935 €.
- **Convention collective Formation** (conv. 1988) En raison de la fermeture d'Emergence, il n'y a plus de valorisation.
- Les jours RTT et jours « Associations »

*Annexe aux comptes annuels***Désignation: ASSOCIATION VIVRE****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

Les jours liés à l'ARTT et autres aménagements du temps de travail en vigueur au sein de l'association ne font pas l'objet d'un provisionnement. Ils représentent :

- 4 243 heures de RTT au 31 décembre 2025, pouvant être évalués à 215 k€ charges patronales comprises. (Ce nombre a été évalué en fonction des éléments dont nous avons à notre connaissance, une précision pourra être communiquée ultérieurement),
- 1 021 jours Association au 31 décembre 2025, pouvant être évalués à 230 k€ charges patronales comprises (taux moyen de charges 53%).

Le fonctionnement des établissements et services prend en compte ces aménagements.

10 – AUTRES INFORMATIONS

- Rémunération des dirigeants, salariés et bénévoles

En application de l'article 20 de la loi n°2006-580 l'association doit indiquer dans l'annexe aux comptes annuels le total des rémunérations et avantages versés des plus hauts cadres dirigeants.

Le montant des rémunérations brutes des 5 personnes les plus rémunérées s'élèvent à : 531 188 €

Aucun administrateur n'est rémunéré au titre de leur mandat.

- Honoraires du CAC

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 41 770 € TTC.

- Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en 2019. L'importance et la nature des contributions volontaires ont été identifiées en application du règlement 2018-06. Compte tenu de leur caractère, elles seront comptabilisées une fois qu'elles seront valorisées.

- Effectif

Au 31 décembre 2025, les ETP moyens de l'association s'élèvent à 180.88 ETP (calcul en fonction du nombre d'heures de présence). Le nombre de salariés sur l'année est de 250.

- Etat séparé des avantages et des ressources

Nous n'avons pas produit d'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger du fait de la non-réception d'avantages ou ressources en provenance de l'étranger après recensement réalisé.

- Parties liées

La direction n'a pas identifié d'opérations en relation avec des parties liées présentant des caractéristiques particulières ou significatives.

- Evènements postérieurs à la clôture

La direction n'a pas d'évènement particulier et significatif à signaler de nature à affecter l'objet associatif et le fonctionnement de l'association.

Annexe aux comptes annuels**Désignation: ASSOCIATION VIVRE****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	Valeur début 01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Virement	Valeur Fin 31/12/2025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets et droits similaires	50 616		1 980		48 636
Droit au bail					
Autres immobilisations incorporelles					
SOUS-TOTAL INCORPOREL	50 616		1 980		48 636
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	1 667 320				1 667 320
Agencements et aménagements de terrains					
Constructions	9 324 818	79 464	35 518		9 368 764
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements des constr.					
Installations techniques matériel et outillages	1 223 339	34 680	96 165		1 161 854
Installations techniques agencements	891 104	17 238	2 957		905 385
Autres immobilisations corporelles					
Matériel de transport	366 601	625	66 763		300 463
Matériel de bureau et informatique	2 121 378	111 307	413 756		1 818 929
Mobilier	1 185 016	27 688	235 901		976 803
Matériel Taxe apprentissage					
Immobilisations grevées de droit (commodat)					
Immobilisations en-cours	236 988	149 020			386 008
Avances et acomptes versés					
SOUS-TOTAL CORPOREL	17 016 565	420 020	851 059		16 585 527
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations & Créances rattachées	91				91
Titres immobilisés	371 256	7 091		954	379 302
Prêts	1 500	2 600	1 393		2 707
Dépôts et cautionnements versés	170 504	4 388	11 900		162 992
Autres créances immobilisées	954			-954	0
SOUS-TOTAL FINANCIER	544 306	14 079	13 293		545 092
TOTAL IMMOBILISATIONS	17 611 487	434 100	866 332		17 179 254

Commentaires :

Un inventaire physique des immobilisations a été réalisé par les équipes de l'association expliquant les sorties de 866 332 €.

Les immobilisations en cours de 386 007 € comprend principalement les études réalisées sur le terrain de l'ESAT ainsi que les travaux prévus sur l'ESRP.

Annexe aux comptes annuels**Désignation: ASSOCIATION VIVRE****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

	Valeur début 01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Virements	Valeur Fin 31/12/2025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets et droits similaires					
Droit au bail					
Autres immobilisations incorporelles	38 875	2 457	1 785		39 547
SOUS-TOTAL INCORPOREL	38 875	2 457	1 785		39 547
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Agencements et aménagements de terrains					
Constructions	7 913 547	197 298	35 518		8 075 327
Construction sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements des constr.					
Installations techniques matériel et outillages	1 070 644	50 999	96 165		1 025 478
Installations générales, agencements divers	612 055	54 122	2 957		663 221
Autres immobilisations corporelles					
Matériel de transport	318 394	14 800	66 763		266 431
Matériel de bureau et informatique et mobilier	3 035 730	173 315	660 100	30 914	2 579 860
Matériel Taxe apprentissage					
Immobilisations grevées de droit (commodat)					
Immobilisations en-cours		58 086			58 086
Avances et acomptes versés					
SOUS-TOTAL CORPOREL	12 950 368	548 620	861 503	30 914	12 668 402
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations & Créances rattachées					
Titres immobilisés	2 388				2 388
Prêts					
Dépôts et cautionnements versés					
Autres créances immobilisées					
SOUS-TOTAL FINANCIER	2 388				2 388
TOTAL IMMOBILISATIONS	12 991 631	551 077	863 288	30 914	12 710 338

Commentaires :

La dotation aux amortissements comprend :

- La dotation aux amortissements sur biens incorporels : 2 457 €
- La dotation aux amortissements sur biens corporels : 490 534 €
- La dotation aux provisions pour les immobilisations en cours pour 58 086 €.

Annexe aux comptes annuels**Désignation: ASSOCIATION VIVRE****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

VARIATION DES PROVISIONS

Libellés des rubriques	Provisions début 01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Virements	Valeur Fin 31/12/2025
PROVISIONS INSCRITES A L'ACTIF DU BILAN					
Dépréciation des stocks					
Dépréciation des comptes clients	40 358	3 642	1 226		42 774
Dépréciation d'autres créances	87 273	12 598	39 348	7 347	67 870
Dépréciation des comptes financiers	2 388				2 388
Dépréciation des immobilisation en cours		58 086			58 086
TOTAL PROVISIONS A L'ACTIF DU BILAN	130 019	74 326	40 574	7 347	171 117
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Provisions travaux sécurité et hygiène					
Provisions écart réalisation					
Réserves de trésorerie	172 176				172 176
Amortissements dérogatoires					
Autres provision réglementées	452 908				452 908
SOUS-TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	625 084				625 084
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Provision Réinsertion et litiges prud'homaux	915 671	395 970	284 978	1 224	1 027 887
Autre provisions pour risques					
Sous total provisions pour risques	915 671	395 970	284 978	1 224	1 027 887
<u>Provisions pour charges</u>					
Provisions retraite	615 968		84 400		531 568
Provisions pour grosses réparations	126 852				126 852
Autres provisions pour charges	2 611 133	15 470	608 418	-1 224	2 016 961
	3 353 954	15 470	692 818	-1 224	2 675 382
SOUS-TOTAL POUR RISQUES ET CHARGES	4 269 625	411 440	977 796		4 328 353
TOTAL PROVISIONS AU PASSIF DU BILAN	4 894 709	411 440	977 796		4 328 353
TOTAL PROVISIONS	5 024 728	485 766	1 018 370	7 347	4 499 470
Dotations et reprises de l'exercice aux provisions		485 765	1 018 371		
Dotations et reprises de l'exercice aux prov. Financ					
Dotations et reprises de l'exercice exceptionnelles					
Autres affectations (Entreprise insertion en n-1)				7 347	

Commentaires

Les reprises sur provisions pour charges comprennent principalement la reprise de provision (608 418 €) constituée les années précédentes pour le Centre Dumas Activité à la fin du conventionnement précédent.

Au 31 décembre 2024, une provision pour le STIF d'un montant global de 1 789 k€ figurait au passif, incluant 495 k€ au titre d'un risque couvrant la période 2013-2017. Cette part de provision n'apparaît désormais plus justifiée, la prescription étant acquise à ce jour. Néanmoins, compte tenu des incertitudes liées au financement du CPOM ainsi qu'aux variations des niveaux d'activité des structures ESMS, il a été décidé de redéployer ces 495 k€ afin de faire face aux éventuels risques de financement.

Annexe aux comptes annuels**Désignation: ASSOCIATION VIVRE****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

ETAT DES CREANCES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus de un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	2 707	2 707	
Autres immobilisation financières	162 992	-	162 992
Clients et clients douteux ou litigieux	885 733	885 733	
Autres créances clients		-	
Fournisseurs-acomptes versés s/ commande		-	
Personnels et comptes rattachés	53 961	53 961	
Sécurité sociale	5 783	5 783	
Autres organismes			
Etat et	Impôts sur les bénéfices	-	
Autres collectivités publiques	Taxe sur la valeur ajoutée	-	
	Autres impôts et taxes	-	
	Versements assimilés		
	Divers	111 309	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	50 485	50 485	
Charges constatées d'avance	192 027	192 027	
Totaux	1 464 997	1 302 005	162 992
Montant	Prêts accordés	2 600	
	Prêts remboursés	1 393	

Commentaires

Les autres créances clients comprennent principalement l'ASP (Aide aux postes) à encaisser par l'ESAT au 31/12/2025.

*Annexe aux comptes annuels***Désignation: ASSOCIATION VIVRE****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

ETAT DES DETTES

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an max à l'origine	31	31		
auprès des établissements à plus de 1 an à l'origine	562 930	40 101	160 404	362 426
de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses	18 911	18 911		
Fournisseurs et comptes rattachés	645 532	645 532		
Personnels et comptes rattachés	923 932	923 932		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1 033 405	1 033 405		
Etats et autres		-		
collectivités publiques Impôts sur les bénéfices	37 247	37 247		
Etat et Taxe sur la valeur ajoutée		-		
Autres collectivités Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts et taxes	67 697	67 697		
Dettes aux immobilisations et comptes rattachées		-		
Groupe et associés		-		
Débiteurs divers	558 069	558 069		
Dettes représentative de titres emp.		-		
Produits constatés d'avance	23 917	23 917		
Totaux	3 871 671	3 348 842	160 404	362 426

Annexe aux comptes annuels**Désignation: ASSOCIATION VIVRE****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

VARIATION DES FONDS PROPRES

	01/01/2025	Affectation résultat	Augmentation	Diminution	31/12/2025
FONDS PROPRES					
Fonds propres sans dr de reprise	99 801				99 801
Réserves	5 656 233		172 437	93 809	5 734 860
<i>Dont réserves des activités ESMS</i>	<i>3 502 874</i>	<i>-</i>	<i>172 437</i>	<i>93 809</i>	<i>3 581 502</i>
Report à nouveau	987 853	- 125 192	- 172 437	- 93 809	784 033
<i>Dont report des activités ESMS</i>	<i>- 40</i>	<i>- 399 501</i>	<i>- 172 437</i>	<i>- 93 809</i>	<i>- 478 169</i>
Résultat de l'exercice	- 125 192	125 192	239 141		239 141
<i>Dont résultat des activités ESMS</i>	<i>399 501</i>	<i>- 399 501</i>	<i>- 607 281</i>		<i>- 607 281</i>
Fonds Propres avec droit de reprise	35 000				35 000
Subventions investissements	173 373			27 461	145 912
Résultats sous contrôle de tiers	-				-
Reprises de résultats antérieurs	-				-
Écart de réévaluation	-				-
Subv d'invest sur biens non ren	-				-
Provisions réglementées	625 084				625 084
					-
TOTAL I	7 452 153	-	239 141	27 461	7 663 832

Commentaires :

Les variations des réserves s'expliquent par des affectations de résultat ESMS n-2 du CHRS et du SAMSAH/SAVS.

*Annexe aux comptes annuels***Désignation: ASSOCIATION VIVRE****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Situations	fonds à engager au début de l'exercice (compte 195-197)	Utilisation des fonds reportés (compte 7895 ou 7897)	Fonds reportés (compte 6894 ou 6897)	Autres (rejet analyse CA par les financeurs)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Ressources	A	B	C	D	D=A-B+C+D
Fond dédiés sur subventions de fonctionnement (CNR)	886 687	76 103			810 582
Fonds dédiés à l'investissement	1 643 102	88 667	31 576		1 586 009
Fond dédiés sur Legs	4 000				4 000
TOTAL	2 533 789	164 770	31 576	-	2 400 594

Commentaires :

Les fonds dédiés comprennent principalement des crédits qui seront utilisés dans le cadre de futurs plans pluriannuels d'investissements. Les principaux crédits sont :

- ESAT : 500 000 € (crédit non reconductible de l'ARS)
- ESRP : 240 000 € (crédit de l'ARS)

Les fonds reportés en 2025 concernent un crédit de 31 576 € alloués pour l'achat d'une rempoteuse de l'ESAT.

*Annexe aux comptes annuels***Désignation: ASSOCIATION VIVRE****Exercice clos le 31/12/2025**

EURO

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	192 027	23 917
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	192 027	23 917

Annexe aux comptes annuels

Désignation: ASSOCIATION VIVRE

Exercice clos le 31/12/2025

EURO

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	124 940
Autres créances	12 295
Disponibilités	3 602
TOTAL	140 837

Annexe aux comptes annuels

ASSOCIATION VIVRE

Exercice clos le 31/12/2024

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	30
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	196 453
Dettes fiscales et sociales	1 360 919
Autres dettes	
TOTAL	1 557 402

In Extenso

IN EXTENSO LISSES
20, rue du Bois Chaland
91056 Evry Cedex

www.inextenso.fr
© 2019 In Extenso & Associés